

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES..... 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

POUR L'UNION

La victoire de dimanche a été si éclatante que nos adversaires ont été atterrés. Devant l'évidence du fait, ils n'ont pas pu, eux si féconds en mensonges, trouver une atténuation ou même une explication, et dans un mouvement de franchise forcée, ils ont avoué leur défaite.

Mais bientôt ils se sont relevés et voilà qu'ils recommencent leurs intrigues et leurs manœuvres.

Il y aurait donc erreur et danger à croire que la lutte du 20 Mai ne sera pas vive.

Après un instant d'affaiblissement les réactionnaires se sont ressaisis et se sont remis à l'action.

Ils peuvent faire d'ailleurs tout ce qu'ils voudront; notre triomphe est assuré à la seule condition que nous observions strictement la discipline.

J'estime quant à moi, qu'aucune inquiétude n'est permise à cet égard. Nous devons avoir confiance dans les socialistes comme les socialistes doivent avoir confiance en nous.

Les deux grands partis de gauche sont liés par la communauté de leurs intérêts comme par la communauté de leurs aspirations. L'alliance est pour eux non seulement la condition de leur succès respectif, mais encore et surtout la conséquence de leurs doctrines qui ont tant de points de contact.

Les socialistes sont acquis à toutes les réformes réclamées par les radicaux et s'il est vrai qu'ils veulent plus que nous, au moins doivent-ils reconnaître qu'ils veulent d'abord ce que nous voulons. Leur programme immédiat se confond avec le nôtre.

C'est pour ces motifs que j'ai toujours, au sein du parti radical, préconisé l'entente avec les socialistes. L'immense majorité de notre parti est d'ailleurs acquise à cette entente que le comité exécutif n'a pas cessé de représenter comme un devoir.

Avant l'ouverture de la période électorale nous avons décidé que les candidats radicaux devraient se désister pour leurs concurrents socialistes plus favorisés, sans discussions ni conditions.

Hier, le Comité exécutif renouvelait cette résolution à laquelle le nom de M. Combes donne une autorité indiscutable.

D'ailleurs, de toutes parts, affluent les désistements des radicaux mis en minorité par les socialistes, tandis que de leur côté des socialistes répondent à l'appel de M. Jaurès.

On peut donc être dès maintenant, assuré que l'union de toutes les forces républicaines se fera partout.

Mais il faut que dans toutes les circonscriptions, elle se produise sans retard.

L'ajournement d'un désistement engendre des inquiétudes, des méfiances qui peuvent devenir fort préjudiciables. Il faut que sous deux ou trois jours tous les radicaux ou socialistes qui doivent se retirer aient adressé à leurs électeurs un appel en faveur du candidat républicain plus heureux.

Il restera ainsi à ceux qui vont avoir l'honneur de porter le drapeau au nom de tous les démocrates un peu moins d'une semaine pour combattre.

En vérité ce n'est pas trop. Qu'on se hâte donc d'un côté comme de l'autre.

René RENOULT,
député.

MOTS DE LA FIN

Un campagnard se présente au guichet d'un bureau de poste :

— Combien cela me coûtera-t-il pour envoyer 50 francs à cette adresse-là ?

— Cinquante centimes.

— Les voilà, c'est pas cher.

Et notre homme va pour se retirer.

— Eh bien, et les 50 francs ?

— Ah ! s'il faut donner aussi les 50 francs, j'aime mieux ne rien envoyer du tout.

EN RUSSIE

Après l'ouverture de la séance de la Douma, le président annonce la réception de plusieurs dépêches de félicitations, et en particulier de télégrammes envoyés par des détenus de différentes prisons.

Sur la demande de l'assemblée, il est donné lecture de ces télégrammes, qui sont accueillis par des marques d'approbation enthousiastes et prolongées. Tous les députés, à l'exception de quelques membres de la droite, se lèvent et crient : « Amnistie ! Amnistie ! »

L'Assemblée adopte une proposition de deux membres de la gauche, tendant à adresser, au nom de la Douma, des télégrammes de remerciements aux prisonniers.

La Douma a élu vice-présidents le prince Pierre Dolgoroukoff par 332 voix sur 429 votants, et le professeur Greteskoul, de Kharkoï, par 372 voix. Le prince Schachowsky a été élu secrétaire par 380 voix.

La Douma a décidé d'élire demain une Commission de 33 membres chargée de rédiger l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Cette Adresse contiendra des déclarations sur la nécessité absolue d'une amnistie plénière.

Au cours de la discussion, le député paysan Anikine a déclaré qu'il était urgent d'exiger que le gouvernement proclame l'amnistie, sinon le peuple libérera lui-même les prisonniers, et une grande révolution éclatera.

Le vice-président de la Douma, le professeur Greteskoul, a adhéré à l'opinion de M. Anikine, dont le discours a été extraordinairement véhément.

M. Roditcheff, dans un discours sur le même sujet, a déclaré que cette question était une question nationale et que l'amnistie ne pouvait constituer un projet de loi, la grâce étant un privilège de monarchie.

« Je ne présente pas, a-t-il dit, un projet de loi, je dénonce les souffrances du peuple entier. Nous adressons au monarque une prière. Nous exprimons un désir qui devient une exigence. Pendant la campagne électorale, puis en route, et ici même, nous avons uniquement entendu ce mot : « Amnistie » : La Russie est un pays où tous les juristes prétendent que la peine de mort n'existe pas, et dans le seul mois d'avril, il y a eu quatre-vingt-dix-neuf exécutions. Les ombres sanglantes des suppliciés se pressent dans cette salle, faite pour y travailler paisiblement : il faut les en éloigner.

« L'amnistie s'étend aux personnes, non aux crimes ; elle n'engendre point les crimes, qui naissent des supplices, d'où résulte la haine. Au moment où le pays est altéré de renouveau, le pardon est nécessaire ; il doit être général. Nous n'avons pas besoin d'amnistie partielle ; il ne faut pas renouveler l'erreur du 30 octobre. Soyons unanimes, ne provoquons point de divergences concernant des amnisties limitées. Tous les hommes ayant commis des crimes doivent être pardonnés au nom de Dieu, comme fut pardonné l'apôtre Pierre. Le pardon général constitue le sceau de l'union du peuple et du tzar ».

La vraie Angleterre

Il faut parfois regarder ce que font nos voisins et vraiment je suis tout à fait étonné de l'indifférence qui accueille chez nous la très intéressante crise qui se produit en ce moment de l'autre côté du détroit.

Avouons-le, de l'Angleterre, nous ignorons tout, jusqu'à sa langue, jusqu'à Shakespeare, hélas ! Un préjugé qui remonte à la guerre de Cent ans, se perpétue par la légende de Jeanne d'Arc, le mauvais opéra de Charles VI et les caricatures des outranciers imbeciles.

Pour nous, l'Angleterre est un chiffre vivant, une manière d'être arithmétique en qui ne vibrent que les ressorts du calcul. Raideur britannique, flegme, absence de sentiment — et même laideur et prognathisme — des

mots pour nous remplacent les idées. Et pourtant l'exemple qui nous vient de la Russie, hier ignorée, nous devrait être un enseignement à ne pas nous hypnotiser devant les dogmes d'ignorance et de malveillance.

Ce que nous ne savons pas, c'est qu'en dehors des Anglais fétards — dont lord Seymour reste le prototype légendaire — en dehors des lords orgueilleux qui cachèrent à Hugo lui-même dans l'Homme qui rit, la nation nombreuse et grouillante, il y a un peuple anglais qui n'est pas composé de millionnaires, qui ne fait pas la noce, qui travaille durement, apprenant, mourant de l'industrie qui censément le fait vivre.

Ce peuple est solide, vigoureux, patient. Jusqu'ici, il a laissé agir les politiciens ; mais avec la guerre du Transvaal, avec les impôts sur les denrées de la vie première, avec son impérialisme ridicule, Chamberlain a lassé cette longanimité.

L'Anglais n'est pas déclamateur : il ne se dépense pas en paroles ; mais en lui l'action se prépare silencieusement, lentement, il se révèle tout à coup en sa pleine énergie. Cet ainsi qu'à la Chambre des communes, un parti ouvrier vient soudain de surgir ; quarante membres, inconnus d'hier, qui constituent une minorité si forte du jour au lendemain, il va falloir compter avec elle. Les conservateurs sont jetés bas par une forte majorité libérale et le peuple entre en scène.

Ce n'est pas chez nous seulement qu'on est arrivé à un tournant de l'histoire.

CRUELLE ENIGME

Il y a, nul ne l'ignore, les plus justes raisons de douter que l'aventurier, que les uns nomment *Badinquet*, et les autres *Napoléon III*, eût droit à se dire le fils de son père... légal.

Fils de qui, alors ? De l'amiral Ver-Hueil croit-on, à moins que ce ne soit d'un autre. Montaigne eut dit : « peut-être » et Rabelais : « Que sais-je ! » Ce genre de problème fut, de tout temps, de ceux qu'il est malaisé de résoudre, comme en témoignait déjà le bon roi Salomon, dans l'*Éclésiaste*, chap. 30 versets 18 et 19 :

Il y a trois choses, même il y en a quatre, qui ne se peuvent constater : c'est le passage de l'aigle dans l'air, du serpent sur les roches, du navire dans la mer, et...

C'est à quoi nous rêvions, en lisant un ouvrage pourtant bien étranger à la chronique scandaleuse des Napoléons. C'est un ouvrage de science, une étude sur les eaux de Caudebec, par le docteur Dalton.

On y trouve les lignes ci-après :

Le rapport de Chazal au Ministre de l'Intérieur (Rapport au Ministre de l'Intérieur et Comptes d'Administration ; bibliothèque de Tarbes H — 117) mentionne la visite de la reine Hortense, qui arriva à Caudebec, le 13 juin 1817 et de son mari, qui vint l'y rejoindre le 23 juin. Le roi de Hollande devait faire une cure aux « Espagnols » mais ses médecins nous l'envoyèrent pour l'Arrière ; la Reine resta à la Raillière. Chazal avait fait restaurer le commencement de l'établissement en pierre construit au siècle dernier pour le duc de Richelieu ou pour la duchesse de Choiseul ; on l'avait blanchi, peint et mieux éclairé par l'agrandissement des deux fenêtres du couchant. On y mit des glaces, des tapis, des rideaux, et, le jour où fut connue la nouvelle de la victoire de Friedland, S. M. put se baligner sous une double couronne de roses et d'immortelles, dans un pavillon en forme de tente, orné de guirlande de lauriers. La reine quitta Caudebec le 10 août seulement, après une cure prolongée de cinquante jours et radicalement guérie. On a gardé longtemps, dans nos montagnes, le souvenir de son séjour et de son voyage à Gavarnie avec la duchesse d'Abrantès.

La reine venait de faire une perte

cruelle, quand elle arriva à Caudebec. Nos eaux ou nos montagnes eurent peut-être trop

... le pouvoir salutaire d'assoupir lentement la douleur d'une mère

Le 20 avril 1808, huit mois et dix jours, après le départ de la reine Hortense pour rejoindre son royal époux, naquit celui qui devait s'appeler Napoléon III...

Mais alors... ?

Lombroso et la loi de séparation

Les membres du congrès d'anthropologie qui se tient en ce moment à Turin, sous la présidence du professeur Lombroso, ont tenu dès le premier jour à rendre un hommage éclatant au grand criminaliste, qui a tant fait pour rendre plus équitable l'idée de responsabilité et par conséquent la justice sociale.

Il est intéressant de noter comment ce savant a jugé la loi de séparation

Pour M. Lombroso, « la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France, est un des plus grands événements de notre époque. » Elle est l'œuvre de défense nécessaire de la République contre ce péril noir, ennemi de cette forme politique et ennemi de toute civilisation moderne. Les cléricaux français ne sont pas seulement des conservateurs, mais des réactionnaires préoccupés d'appliquer à la politique le principe de l'autorité romaine, qui a décrété par le *Syllabus* que tout progrès scientifique, politique et social est une hérésie. M. Lombroso examine ensuite toute l'œuvre néfaste par laquelle les congréganistes et notamment les *Croix* ont essayé non d'instruire et d'éduquer les intelligences les plus médiocres, mais de leur inculquer la haine de la République. Toute la hiérarchie catholique fut employée comme propagandiste gratuit et les *Croix* entreprenaient un véritable empoisonnement public. « La France, ajoute le maître criminaliste, a défendu sa vie en luttant contre ces gens là et l'Italie devint elle aussi persévérer dans la lutte contre cet ennemi héréditaire de tout progrès démocratique. »

INFORMATIONS

Circulaire Ministérielle

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante :

« L'article 66 (paragraphe 3) de la loi du 15 mars 1850 porte que :

« Les ministres des différents cultes reconnus peuvent donner l'instruction secondaire à quatre jeunes gens au plus, destinés aux études ecclésiastiques, sans être soumis aux prescriptions de la présente loi, à la condition d'en faire la déclaration au recteur. Le conseil académique veille à ce que ce nombre ne soit pas dépassé. »

Il s'agit là d'une disposition de faveur qui est appelée à disparaître par suite de la loi du 9 décembre 1905, puisqu'il n'y a plus désormais de culte « reconnu » par l'Etat.

En conséquence, cette faveur ne saurait plus être accordée à ceux qui viendraient à la demander, et tout ministre d'un culte se trouve, à l'avenir, soumis au point de vue de la déclaration d'ouverture d'un établissement secondaire libre, à la règle générale posée par l'article 60 de la loi du 15 mars 1850.

M. Combes interviewé

La *Neue Press* publie une courte interview dans laquelle M. Combes déclare :

« Je n'ai jamais partagé les craintes de quelques-uns de mes amis politiques en ce qui concerne le résultat

des élections. On ne pouvait pas s'attendre à un autre résultat. Je connais la France et les sentiments du peuple français. La nouvelle majorité devra d'abord remplir un devoir d'honneur en nommant M. Brisson président de la Chambre, et l'on doit attendre d'elle une exécution stricte de la loi de 1905, car les électeurs se sont prononcés pour la politique de la séparation. »

Le Pape et la Séparation

La congrégation des affaires ecclésiastiques vient de tenir une nouvelle réunion consacrée tout entière aux affaires de France ; la majorité des cardinaux s'est prononcée pour l'acceptation de la loi de séparation ; on est d'ailleurs convaincu que la prochaine assemblée des évêques de France se prononcera dans le même sens.

D'après certains pointages, 50 évêques contre 30 seraient favorables à la formation des associations culturelles ; néanmoins, on ne peut prédire que cet avis l'emportera, car le pape, ainsi que les cardinaux Vivès et Oreglia, sont contraires à l'acceptation de la loi.

Le pape est profondément abattu à la suite des élections françaises : « On m'a trompé, disait-il ; on m'avait fait espérer la victoire et les catholiques viennent au contraire d'éprouver une défaite signalée. » Il se peut que cet état d'esprit tourne en définitive contre les intransigeants.

Démission d'un Prêtre

L'abbé Monnier, curé de Saint-Colombin, vient d'abandonner son ministère et voici la lettre qu'il adresse à l'évêque de Nantes :

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de vous remettre ma démission de curé de Saint-Colombin ; n'ayant plus la foi, je n'ai plus par là même les qualités que vous demandez pour gouverner une paroisse. Je retourne donc dans la foule d'où je suis sorti après bien des hésitations et sous l'influence du milieu où j'ai vécu.

» Beaucoup me blâmeront ; d'autres me plaindront. A tous, je peux dire que je m'en vais conscient d'avoir toujours fait honnêtement et loyalement mon devoir, d'avoir consacré ma vie depuis vingt ans au service du soldat et de l'ouvrier et que l'on peut bien changer de condition sans perdre pour cela le droit à l'estime des honnêtes gens. »

L'abbé Monnier a quitté sa paroisse en même temps qu'il écrivait cette lettre.

Echappés de la Nouvelle-Calédonie

Six forçats français, sur douze qui s'étaient évadés de la Nouvelle-Calédonie, il y a un an environ, furent récemment découverts à la Nouvelle-Bretagne, île de l'archipel Bismarck ; ils étaient dans un état lamentable. Ces forçats avaient construit plusieurs radeaux grossiers, dont l'un, portant six hommes, était arrivé à la Nouvelle-Bretagne après un périlleux voyage de plus de trois mille kilomètres. Une fois débarqués, les six forçats errèrent pendant plusieurs mois, en quête d'être civilisés ; ils furent enfin rencontrés et amenés à Herbertshöhe.

L'entrevue du Tzar et de Guillaume II

On assure toujours ne rien savoir au sujet de la rencontre prochaine de Nicolas II et de Guillaume II. Un de nos confrères dit tenir de source autorisée que dans les relations et les rapports confidentiels existant entre les deux cours, il n'a pas été question de quelque chose de semblable et Nicolas II n'a manifesté aucune intention de quitter son empire. L'empereur Guillaume de son côté, ne songe nullement à aller en Russie, il rentrera le 18 à Berlin pour les funérailles de la princesse Frédéric-Charles. Il est improbable que Guillaume II, assiste aux grandes manœuvres autrichiennes. Le maire de

Berlin sera accompagné seulement de quelques conseillers à Londres. La presse allemande a reçu une invitation du Comité anglo-allemand de Londres, mais jusqu'à présent, l'entente n'a pas encore pu se faire et l'on croit que cette invitation devra être abandonnée.

Le fusil de guerre

Le *Petit Parisien* dit que l'autorité militaire admet que la réduction du service militaire et les simplifications qui s'imposent dans l'instruction militaire doivent conduire à l'adoption d'un fusil dont le chargement soit plus facile que celui du Lebel. D'autre part, il a été démontré par des expériences probantes, qu'au combat, l'avantage resterait au fusil allemand tant que le tireur pourrait disposer de chargeurs de rechange tout montés. Or, il n'en manquerait pas. On est donc à la veille de remplacer le Lebel par un fusil de calibre de 7 millimètres ou même de 6 millimètres 5. Il sera possible de choisir entre plusieurs modèles dont l'expérimentation est depuis longtemps terminée. Toutefois, il faudra tenir compte de l'engouement notable d'une partie du monde militaire pour le fusil à chargement automatique, c'est-à-dire possédant les dispositifs caractéristiques de la mitrailleuse.

Petites Nouvelles

M. Briand, ministre de l'instruction publique, vient de signer un arrêté par lequel est maintenue la chaire de M. Curie à la Faculté des sciences. M^{me} Curie continuera, avec la qualité de chargée de cours, l'enseignement qui fut si brillamment inauguré par son mari.

— On craint une révolution prochaine à Panama. Le gouvernement du président Amindon prétend se maintenir au pouvoir par la force, même si les élections lui sont défavorables.

— A Paris, chez une vieille mendicante décédée, on a trouvé 80.000 fr. de valeurs et 11.000 fr. en pièces de 5 fr., cachées sous les matelas, sous un poêle et sous un tas de chiffons.

— Les obèques du bey de Tunis ont eu lieu au milieu d'une foule considérable.

La cérémonie d'investiture du nouveau bey, Mohamed-el-Nasr, a eu lieu dimanche au palais du Bardo.

CHRONIQUE LOCALE

Bonne Année de Chasse

La fièvre électorale, qui sévit encore, n'empêche pas les chasseurs de se préoccuper anxieusement de la situation cynégétique.

Cette période de la lune rousse, qui est l'effroi des cultivateurs, est aussi la terreur des nemrods.

Les caillies, en effet, commencent à arriver ; les perdrix se rassemblent pour établir le nid de famille, et les lièvres échangent de tendres propos avec les hases. Mais s'il pleut trop, si les terres sont trop détrempées, si les herbages sont inondés, tout l'avenir du gibier est remis à plus tard.

Rassurons donc les chasseurs français ; les renseignements envoyés à M. Ruau par les professeurs départementaux d'agriculture attestent que les dernières pluies, utiles aux récoltes, n'ont pas été nuisibles au gibier. Les terres ont été mouillées à point ; il ne s'est produit ni boues trop gluantes, ni marécages dans les plaines. La lune rousse n'aura pas été trop méchante.

Et l'année 1906 s'annonce comme une bonne année de chasse.

Situation agricole

L'*Officiel* publie la situation agricole dans les départements d'après les rapports des professeurs d'agriculture.

Voici le résultat de cette statistique en ce qui concerne notre département :

L'aspect des céréales particulièrement du blé, ne paraît pas des meilleurs dans les conditions présentes, mais il y a tout lieu d'espérer une amélioration rapide sous l'action des belles journées de printemps. L'aspect des prairies naturelles et artificielles est satisfaisant et, à moins de contre-temps, on peut escompter une belle production fourragère. En certains endroits, les arbres fruitiers à floraison précoce, tels que les amandiers, les pêchers, les abricotiers, ont coulé. Par contre les cerisiers, les pommiers et les poiriers présentent une bonne apparence de fructification.

CAHORS

Ses insanités !

Le Réformateur de dimanche mérite d'être lu, car il donne bien l'exacte mentalité de ceux qui le rédigent : trois avocats ou hommes d'affaires, l'un traitre au parti, l'autre blackboulé, l'autre intéressé.

Il mérite d'être lu parce qu'il dit tout le contraire de la vérité en essayant de mettre sur le compte des républicains de gauche les procédés que ses amis ont employés au cours de cette campagne électorale.

Pour donner le change, en effet, l'ex-percepteur parle d'enquête et, même il publie les résultats d'une enquête qui aurait été faite voulant prouver, dit-il, que la pression la plus éhontée avait pesé sur les électeurs.

Enquête soit ! que l'ex-percepteur la fasse bien : la nôtre, sera aussi très facile à faire et nous la publierons quand bon nous fera plaisir.

Enquête ? C'est bien ; mais qui peut faire une enquête ? Qui a le droit d'enquêter ? Est-ce le malfaiteur ou le justicier ? dans tous les cas, ce n'est pas l'ex-percepteur qui peut se permettre le luxe de faire une enquête sur qui que ce soit.

Nous, nous en avons fait une, disions-nous, et elle nous a donné déjà de jolis résultats.

Si la pièce de cent sous a provoqué toujours une attirance sur certains individus ; si l'ingratitude, la jalousie, la basse rancune ont occasionné des revirements insensés ; si des calculs et des combinaisons malpropres ont été soigneusement faits, que l'ex-percepteur et les trois hommes d'affaires qui rédigent le Réformateur veuillent bien nous dire où se trouvent les hommes qui ont subi tout cela !

L'ex-percepteur parle d'enquête ? Qui veut-il tromper ?

Ce ne sera pas nous. Et puisque nous en sommes à parler d'enquête, et puisque à notre tour il importe que nous en fassions une, nous commençons à demander à l'ex-percepteur de vouloir bien nous donner un petit renseignement qui le concerne.

Nous en avons besoin pour compléter notre enquête :

Pourquoi l'ex-percepteur a-t-il abandonné l'administration des finances ?

Au cas où l'ex-percepteur ne nous donnerait pas ce renseignement utile entre tous, nous prions nos amis et correspondants de vouloir bien nous le faire parvenir.

Car il est nécessaire de nettoyer l'écurie puisque l'ex-percepteur a osé écrire dans son numéro de dimanche cette phrase immonde : « Voyez au tour de M. de Monzie, dénombrez les, sauf de rares exceptions, parmi ceux qui l'ont guidé, qui l'ont conseillé, vous trouverez les mêmes hommes, vous trouverez les mêmes éléments. »

Or, ces mêmes hommes, ces mêmes éléments, seraient, d'après l'ex-percepteur, ceux que l'on trouvait à l'époque boulangiste autour du fameux général, c'est-à-dire de tarés, de véreux individus « qui jetaient l'or à pleines mains, achetaient les consciences et tronnaient les bulletins. »

C'est trop immonde que de parler ainsi des citoyens qui soutenaient notre ami M. de Monzie.

Nous voulons prouver, nous, que c'est du côté des candidats des cléricaux qu'on trouvait, durant cette période électorale, des gens véreux qui furent sauvés de la Cour d'assises par les chefs radicaux.

LOUIS BONNET.

L'un et l'autre !

D'autre part, nous devons dire un mot de l'interview que le Réformateur publie sous la signature de M. Cagnac, au sujet de l'affiche de 17 citoyens, conseillers municipaux, contre le candidat des droites.

Il est faux que l'engagement dont parle M. Cagnac ait été pris. Les 27 qui composaient la liste Delpach sont prêts à opposer vingt-sept démentis à l'affirmation de l'agent électoral de M. Bourdin.

Les 17 conseillers ont usé d'un droit incontestable, eux élus sur un pro-

gramme radical, en rédigeant une affiche en faveur du candidat radical.

Et du reste, quel est le candidat pour lequel a marché M. Cagnac, conseiller radical-socialiste, voire même socialiste ?

On parle, en outre, de pression exercée sur les employés de la Mairie ; nous mettons au défi ceux qui affirment pareille monstruosité d'en produire une preuve, une seule !

Ah, le grand dada favori aux sbires de la réaction, aux hommes d'affaires, à l'ex-percepteur, à M. Cagnac, est de dire que M. Darquier, maire de Cahors était aux côtés de M. Bourdin en 1897. — C'est exact, mais cela parce que M. Darquier espérait que M. Bourdin irait carrément à gauche ; lorsqu'il comprit que M. Bourdin restait avec l'armée bonapartiste, M. Darquier combattit aux côtés de M. Rey en 1898, auprès duquel il se trouvait encore en 1902.

L'ex-percepteur, avec cet aplomb qui ne convient pas à tout le monde, affirme en outre qu'une campagne contre le Maire de Cahors serait facile !!!

C'est de la présomption : Tous les Cadurciens connaissent M. Darquier, son excellent cœur, sa loyauté, sa probité ; ils savent qu'on peut tout confier à ce magistrat intègre !

Mais est-ce que l'ex-percepteur ne croit pas qu'on pourrait mener contre lui une campagne... plus facile et qu'il pourrait trouver dépourvus de charmes ?

A d'autres, ô ex-percepteur de parler comme vous parlez : à d'autres, M. Cagnac de parler de violation d'engagement et de Requins affamés.

Ceux-ci ne sont pas tous là où vous prétendez qu'ils sont ; regardez autour de vous et dites bien si vous-mêmes avez tenu tous les engagements.

Requins affamés ? Sans doute tout le monde voudrait posséder les trésors des Banques, Société générale et Crédit Lyonnais, n'est-ce pas, mais il y a beaucoup de citoyens qui ne violent jamais des engagements d'honneur.

Et en l'espèce, nous le répétons : il est faux que l'engagement dont parle M. Cagnac ait été pris.

Après sa résurrection politique, M. Cagnac devait tomber chez l'ex-percepteur ! L'un et l'autre ! Touchant couple ! Loyale union !

LOUIS BONNET.

SALUT SOLEIL !!

Le Républicain mêle également sa note à celle du journal de l'ex-percepteur !

Il fait à son tour la nomenclature des faits de pression exercée sur les électeurs par les cléricaux, mais c'est sur le compte des républicains qu'il les met.

C'est dans l'ordre : seulement le Républicain oublie de nous parler des lettres et des dépêches adressées par les barnums de M. Bourdin aux fonctionnaires et où nous lisons cette phrase signée Béral, croyons-nous : « Les fonctionnaires feront bien de s'observer dans les circonstances actuelles, car ils ne peuvent savoir de quoi demain sera fait. »

Ce n'est pas de la pression cela ? Ce n'est pas de l'intimidation, cela ne constitue pas une menace ?

Eh non, sans doute, puisque c'est signé et signifié par un sénateur cher au Républicain !

Les infâmes se trouvent du côté des amis du candidat des gauches ; ceux-ci sont les pelés, les galeux ! sus à eux !

« Heureusement, ajoute le Républicain, que le soleil arrive pour purifier tout cela ! »

Le soleil, c'est en l'espèce M. Bourdin ! On voit que le Républicain sait flatter : nous nous associons à ces flatteries.

« Salut soleil, chassez les nuages » qui nous cachent trop la pureté infinie de certaines consciences et puissiez-vous éclairer ces consciences, ne serait-ce même que d'un « de vos tout petits rayons ! »

L. B.

Mairie de Cahors

AVIS AUX ÉLÉVEURS

La Commission chargée de l'organisation du Concours de la race ovine du Lot s'est réunie à la Préfecture et tenant compte des grandes fêtes qui doivent avoir lieu à Cahors les 2, 3 et 4 Juin et aussi des importants sacrifices consentis par le Conseil Municipal de cette ville, a désigné Cahors comme siège du concours et fixé la date au 2 Juin.

Exposition de peinture

Nous rappelons que l'exposition de M. Roubeaud, artiste-peintre, Conservateur du Musée de Cahors fermera irrévocablement le dimanche 20 mai à 7 heures du soir.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Dimanche a eu lieu, sous la présidence de M. Dosmann, une réunion générale des membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen, section de Cahors.

Deux délégués ont été désignés pour assister au Congrès de la Ligue qui aura lieu à Paris les 2 et 3 juin prochain.

Les délégués ont mission de présenter, au nom de la section, les trois vœux suivants.

1° Suppression de toutes les réglementations qui font de l'armée une caste à part.

2° Réforme de la magistrature dans un sens démocratique de façon à ne pas placer les gens sans ressources dans l'alternative ou d'abandonner leurs droits ou de se ruiner pour obtenir justice.

3° Que l'application de l'art. 463 du Code Pénal et de la loi du 26 mars 1891 (circonstances atténuantes et loi de sur-sis) soit possible dans tous les cas.

L'application est en effet impossible aux délits et contraventions prévus par les lois fiscales ou d'exception.

On procède ensuite à l'élection de plusieurs membres.

Avant de lever la séance, M. le Président remercie en excellents termes les membres de la section de la marque de confiance qu'on lui a donnée en le nommant Président. Il espère, avec la bonne volonté et le concours de tous, développer la section et la faire rayonner dans le département tout entier.

Une visite au Musée de Cahors

Une visite à la section Lapidaire

Nous recevons l'article suivant :

C'est sous l'escalier de la Mairie que se trouvent les plus belles pièces du Musée Lapidaire — deux d'entre elles méritent d'être placées dans une salle d'honneur.

La pièce la plus précieuse, au point de vue de l'Histoire locale, est un cipe funéraire qui se trouve à gauche en entrant dans le carré formant la cage de l'escalier de la Mairie. Ce marbre est précieux par son antiquité, car il atteste le rang distingué que la ville de Cahors « Divona » tenait sous le règne d'Auguste, parmi les cités de la Gaule.

Divona, ayant accepté les lois du vainqueur, était sous le règne d'Auguste, une cité très importante ayant ses magistrats ; des monuments splendides attestaient sa grandeur.

Un de ses citoyens Lucérius Léo, fils ou petit-fils du grand Lucérius, fut élevé à la dignité de prêtre et fut choisi par ses concitoyens pour représenter la ville de Divona aux fêtes, que la ville de Lyon donna à l'occasion de l'érection d'un monument élevé au confluent de l'Arar (Saône) et du Rhône, en l'honneur d'Auguste.

A la mort de Lucérius Léo, la cité des Cadurques lui éleva un monument funéraire — ce monument fut détruit par la suite des temps et aucune trace n'existait plus dès le IV^e siècle.

En 1815, Champollion-Figeac et Lacoste, proviseur du Lycée de Cahors, faisant une tournée d'études et de recherches dans le département du Lot, découvrirent dans l'Eglise de Pern (canton de Castelnaud) une pierre, servant de marche à l'autel, sur laquelle étaient gravés des inscriptions en caractères Romains de la décadence. Ils firent retourner la pierre et purent lire, alors, l'inscription en superbe caractères Romains de la belle époque, que les visiteurs du Musée de Cahors peuvent lire à leur tour et dont voici la description avec une traduction à côté — cette traduction est l'œuvre de M. Paumès, professeur au Lycée de Cahors, qui a bien voulu la faire sur la demande de M. le Conservateur du Musée.

M - LVCTERII (O) A Marcus Lucérius LUCETERII SEN (E) Léo, fils de Lucérius Sénécianus qui après avoir exercé toutes les charges publiques dans sa patrie fut prêtre de l'autel d'Auguste au confluent de l'Arar (Saône) et du Rhône, la cité des Cadurques, pour prix de ses mérites, éleva ce monument aux frais du Trésor public.

Sur la face opposée, se trouve cette inscription que le public ne peut pas voir, à cause du manque de place pour pouvoir installer ce cipe convenablement :

Gaudius Hicmulus Tegilar gregoris exal exilis et potiri quem passore manus qui tanon Hispanias tellure suprenum complet ca ureis morte Delleada Dicom

Cette inscription démontre que deux espagnols avaient été exilés à Cahors et que l'un fit ériger à l'autre un monument funéraire.

Cette inscription fut gravée sur l'envers de la pierre de Lucérius et c'est à cette cause que l'on doit la conservation de l'inscription dédiée à Lucérius.

Monsieur le Comte de Marnésia préfet du Lot donna des ordres pour faire transporter ce marbre à Cahors — Il fut placé dans les jardins de la préfecture et à la formation du Musée de Cahors il

prit place dans la Collection Lapidaire de ce Musée.

La pièce la plus importante après le cipe funéraire est un sarcophage Gallo-Romain du deuxième siècle de notre ère. Il représente une chasse au sanglier. Il fut trouvé le 8 Août 1903 à Cahors, place Clément-Marot, au coin de la Maison Feydet, en pratiquant une tranchée pour les conduites du gaz.

Il est actuellement placé sous la cage de l'escalier en attendant que la construction d'un Musée à Cahors permette à Monsieur le Conservateur du Musée de lui donner une place digne de sa valeur artistique.

Une troisième pièce est aussi digne de remarque, c'est un linteau, en marbre blanc, placé au centre de la cage de l'escalier.

Ce marbre fut trouvé à St-Cernin-de-Thézel (près de Pern) dans la propriété de Monsieur Laval de Lacroux où il formait un côté d'abreuvoir.

Nous estimons que ce marbre date de fin cinquième siècle ou sixième siècle, étant donné la facture de son exécution qui annonce déjà la décadence et aussi à cause des sculptures du Labarum formé des Cristos, de l'alpha et de l'oméga, ce qui annonce que notre région était déjà habituée à élever des monuments importants à la religion chrétienne.

Après avoir donné un coup d'œil aux superbes chapiteaux gothiques et aux clefs de voûtes provenant de la salle capitulaire de l'ancien lycée de Cahors, nous montons au premier étage et nous continuons notre visite à la salle d'Archéologie. — Dans cette salle beaucoup de choses très intéressantes. — D'abord une cage de fer trouvée au fond du Lot et ayant servi au Moyen-Age d'instrument de supplice ; à côté un superbe moulage d'une sculpture du XII^e siècle provenant de l'Eglise de Souillac (Lot). Cette sculpture représente le prophète Isaïe tenant un phylactère dans sa main droite — ce moulage a été exécuté par les ouvriers d'art du Musée du Trocadéro et offert au Musée de Cahors par Monsieur Dujardin-Baumetz, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Au-dessous de ce moulage est un intéressant sarcophage d'enfant ayant la forme mérovingienne. Il fut trouvé en construisant le Palais de Justice ; dans l'intérieur on trouva différents petits jouets d'enfants qui sont actuellement exposés dans la vitrine Sud de la salle préhistorique.

Après avoir donné une attention particulière aux divers fragments d'objets Romains ainsi qu'aux fragments d'architecture des XII^e, XIII^e, XVI^e et XV^e siècles et aussi aux intéressants moulages du château d'Assier, notre attention s'est portée sur quelques fragments d'un sarcophage chrétien.

Ces fragments, quoique bien en vue, passent certainement inaperçus du public qui visite le Musée.

On suppose qu'ils sont les derniers vestiges de ce qui fut le sarcophage de St Gery.

L'évêque Désidérius, connu sous le nom de St Didier ou St Gery, est une des figures cadurciennes les plus curieuses du VII^e siècle.

Homme de Cour, Trésorier de Clotaire II et de Dagobert, ami de Sigebert III, duc de Marseille, évêque de Cahors de 630 à 655, il cultiva les Beaux-Arts sous l'influence de St Eloi. Il remplit la ville de Cahors de beaux monuments ; il fit reconstruire les murailles détruites par Théodebert en 574. C'est lui qui fit adopter les sarcophages arlésiens à personnages et repoussa les cercueils de l'époque mérovingienne de l'école Toulousaine.

Aussi pour contenir ses restes on prit un sarcophage de Provence. On suppose, d'après une inscription, que ce sarcophage avait servi à contenir le corps de la première chrétienne morte à Cahors, l'épouse de Dioscurus convertie par St Gennulph vers la fin du III^e siècle.

Ce sarcophage était placé dans la cathédrale et fut détruit par les Huguenots en 1580, pendant le sac de la Cathédrale, lors de la prise de Cahors par le Béarnais.

Les fragments que possède le Musée furent retrouvés dans la salle où sont actuellement en dépôt les chaises de l'église.

Mais il est 4 heures et le gardien vient nous faire savoir qu'on ferme. Nous donnons un dernier coup d'œil à la superbe momie provenant d'Antioch et aux sarcophages Egyptiens exposés dans cette salle et nous nous promettons de revenir.

Un Visiteur

Chambre des notaires de l'arrondissement de Cahors

La commission d'examen pour le Diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire, se réunira le mercredi, 23 mai 1906, à 10 heures du matin, pour procéder aux épreuves orales des candidats dans le local des séances de la Chambre des notaires.

La commission d'examen pour le Diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire, se réunira le mercredi, 23 mai 1906, à 10 heures du matin, pour procéder aux épreuves orales des candidats dans le local des séances de la Chambre des notaires.

Fêtes de Charité

ET GRAND CONCOURS MUSICAL DES 3 ET 4 JUIN

La Commission Générale des fêtes s'est réunie vendredi à l'Hôtel de Ville, pour élaborer le programme complet des réjouissances ; elle travaille activement à en régler les derniers détails.

Le nombre de Sociétés qui prendront part au Concours Musical, dépasse toutes les espérances ; plus de trente, et des meilleures de la région sont déjà inscrites.

L'Union Philharmonique, « La Toulousaine » sous la direction de M. Laurient Luigini, rehaussera encore par ses deux grands Concerts, cette Solennité Musicale.

De nombreuses notabilités ont déjà répondu à l'appel de la Commission et offert des récompenses telles que : Médailles, Palmes, Couronnes, etc. plaçant ainsi les fêtes sous leur haut et bienveillant patronage.

Notons celles offertes par MM. : Bazin, directeur de la succursale de la Banque de France ; Billon, dir. de la Compagnie du Gaz ; Caprais Cayla, président de la Chambre de Commerce ; Calmejane-Course, négociant ; Abel Combarieu, conseiller maître à la Cour des Comptes ; Jules Combarieu, professeur au Collège de France ; Mlle Camus, directrice du Collège des jeunes filles ; Le D^r Darquier, maire de Cahors ; Dengel, dir. du magasin des tabacs ; Dupuy, dir. de la Société Générale ; Galaup, président du tribunal de Commerce ; Gamot, dir. du Crédit Lyonnais ; Gazel, proviseur du Lycée Gambetta ; Isnard colonel du 7^e de ligne ; La Borde, conseiller à la Cour de Cassation ;

Mme Charles Martin ; Le docteur Mendailles ; Rey, sénateur du Lot ; Planacassagne, trésorier payeur à Châteauroux ; Rodolosse, architecte expert près le tribunal de la Seine ; Vachal, secrétaire général de la Préfecture du Lot ; Le Syndicat du Commerce et de l'Industrie ; Les Journaux : La Dépêche, Le Matin, La Petite Gironda, Le Journal, Le Petit Journal.

(A suivre)

Jeunesse Républicaine Laïque

Les membres du Groupe de la Jeunesse Républicaine Laïque de Cahors, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le Mercredi 16 Mai à 8 heures 1/4 du soir, au siège social (Mairie).

Ordre du jour

Demandes d'admission. Communications très importantes. Questions diverses. Paiement des cotisations. Présence indispensable.

Le secrétaire,

Théâtre

Le 20 mai aura lieu, en matinée, une représentation classique du chef d'œuvre de VICTOR HUGO :

Ruy Blas

Voilà une nouvelle qui va réjouir tous les amateurs du Romantisme.

Ces représentations ont un but essentiellement littéraire et instructif ; elles nous permettent d'apprécier les grands chefs d'œuvre de notre littérature et nous donnent l'occasion d'applaudir une troupe de tout premier ordre, ayant à sa tête des artistes appartenant ou ayant appartenu au théâtre national de l'Odéon et aux principaux théâtres de Paris.

Conseil Général du Lot

Séance du samedi 12 mai 1906

PRÉSIDENCE DE M. PAULIAC

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le préfet et M. le secrétaire général assistent à la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté sans observations.

Etaient présents : MM. Pauliac, Larnaudie, Cassaignes, Boyer, Cocula, Isnard, Rey, Peyrichou, Couderc, Boudou, Relhie, Murat, Talou, Longpuech, Combarieu, Costes et Daffas.

M. le préfet donne lecture du télégramme suivant de M. le ministre de l'intérieur relatif au point de Cahors : « La subvention extraordinaire pour le pont de Cahors est accordée en principe pour la somme de 50.000 francs demandée ; mais elle sera réduite du montant intégral du rabais d'adjudication qui pourra être obtenu. »

M. Talou donne lecture du cahier des charges des fournitures des layettes et vêtements des enfants assistés et propose de fixer l'adjudication au 23 juin 1906. — Adopté.

Le placement du jeune Albert Despeyroux, enfant arriéré, dans un établissement spécial, est ajourné à la session d'août.

Le statu quo est maintenu relativement au relèvement du taux des frais de découchers et de déplacements des cantonniers des chemins vicinaux de grande communication.

Les propositions de M. le préfet tendant à l'admission en non-valeur des diverses créances non recouvrables par M. le trésorier payeur général, et qui s'élèvent ensemble à la somme de 2.829 fr. 85, sont adoptées.

M. Combarieu propose le vote d'un crédit de 100 francs en faveur de la commune de Saint-Hilaire-Bessonne pour la construction d'un pont.

La dépense pour les travaux de consolidation de la plate-forme du chemin de grande communication numéro 43, de Cahors à Arcambal, par Cénévières, sera inscrite au budget de 1907.

M. le préfet est chargé de demander au préfet de la Seine le remboursement des frais de séjour à l'asile de Valcluse de l'aliéné Douveau, femme Espinasse.

Le projet de règlement pour l'exécution du service et pour l'application de la loi du 14 juillet 1905, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources est approuvé.

Le même rapporteur propose de renvoyer à la session d'août :

1. Une demande de bourse en faveur du jeune Rousseinque, de Leyme ; 2. Une demande de bourse de M. Laubard, de Tour-de-Faure ; 3. Une demande de subvention de la Fédération des syndicats d'initiative du Sud-Centre ;

4. Une demande de subvention de l'Orphelinat fraternel des chemins de fer français.

5. Une demande de subvention de l'Alliance française pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger ;

6. Une demande de bourse à l'école d'accouchement de Limoges.

Au nom de la commission des finances, M. Cassaignes propose l'ajournement au mois d'août d'une demande de crédit pour réparations à l'immeuble de la sous-préfecture de Gourdon et l'achat d'une bibliothèque. — Adopté.

Le même rapporteur propose au conseil de rattacher au budget de 1906 et au compte des chemins de grande communication numéros 1, 12, 10, 23, 25, 32, 39, 43, 45, 46 et 47, les ressources provenant de subventions promises par l'Etat et de fonds de concours que les communes du Lot et le département de l'Aveyron se sont engagés à verser, soit ensemble 99,632 fr. — Adopté.

Une demande de secours formulée par M. Tournier, ancien employé de préfecture, est renvoyée à la session d'août.

Le conseil donne acte au préfet de l'attribution des pensions à allouer aux veuves des anciens agents départementaux retraités et décédés, savoir : 1.200 fr. à Mme veuve Sahut ; 1.000 fr. à Mme veuve Gilles ; 1.098 fr. à Mme veuve Rigal ; 613 fr. à Mme veuve Tailhade.

Une demande de modification dans les honoraires aux médecins faite par la commune de Castelnaud, est renvoyée à la commission d'assistance.

Un vœu tendant à ce que les médicaments fournis aux indigents par les médecins-pharmaciens établis dans les communes dépourvues de pharmacies, ne soient payés à ces médecins que pour les indigents de la commune de leur résidence, est rejeté.

Au terme de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1872, une commission cantonale composée du conseiller général du canton, du conseiller d'arrondissement, du maire de la commune, du curé de la paroisse et du percepteur est appelée à donner son avis sur la situation morale et pécuniaire de tous les individus dont la séquestration, aux frais du département, est demandée.

Par suite de la promulgation de la loi du 9 décembre sur la séparation des Eglises et de l'Etat, la composition de la commission se trouve modifiée en ce qui touche le curé de la paroisse qui n'a plus aujourd'hui de caractère officiel.

Le projet d'organisation du service relatif à l'hygiène publique élaboré par la commission, pour l'étude et l'application de la loi sanitaire du 15 février 1902 est adopté et MM. Cassaignes et Talou sont désignés pour faire partie de cette commission de protection de la santé publique.

Longpuech propose de renouveler pour quatre nouvelles années le traité intervenu fin décembre 1901 entre le département du Lot et l'asile de Leyme, pour l'entretien des aliénés du département, à raison de 1 fr. 30 par journée. — Adopté.

M. Peyrichou propose : 1. Le vote d'un crédit de 357 fr. 60 pour paiement d'indemnité de terrains. — Adopté.

2. Un crédit de 825 fr. pour la réfection des amarrages du pont suspendu de Carrennac. — Adopté.

3. Un crédit de 773 fr. pour dépenses supplémentaires des travaux de construction du chemin de grande communication numéro 43. — Adopté.

Une demande d'élargissement sur le chemin de grande communication numéro 23, de Gignac à Meyssac, faite par le conseil municipal de Cressensac, est favorablement accueillie.

M. Boyer propose le classement suivant

pour appropriations, acquisitions et aménagements d'écoles :

1. Saint-Pierre-Toirac ; 2. Saint-Céré ; 3. Lacapelle-Marival ; 4. Vairaire ; 5. Vairaire. — Approuvé.

M. Rey donne lecture de l'ordre de priorité de construction des chemins de grande et de petite communication et de l'état préparatoire du programme de 1907, en exécution de la loi du 12 mars 1880. — Approuvé.

La séance est suspendue à quatre heures et reprise à cinq heures.

M. Talou donne lecture du budget supplémentaire pour 1906 : Recettes, 188.984 fr. 29 ; dépenses, 188.965 fr. 05. Excédent de recettes, 19 fr. 24. — Approuvé.

M. Couderc propose de donner un avis favorable aux demandes de foires ci-après :

Commune de Marcolès (Cantal), commune de Noalhac (Aveyron), commune de Parlan (Cantal), commune de Cayrols (Cantal), commune de Sauveterre-la-Lémance (Lot-et-Garonne). — Adopté.

Le Conseil adopte le vœu de MM. Casaignes et Talou, tendant à ce que la pêche à la ligne flottante soit autorisée pendant la durée de l'interdiction de la pêche.

Le conseil émet le vœu que le département de la Seine envoie des nourrissons dans le Lot.

La séance est levée à cinq heures et demie.

M. le président déclare la session close.

Musique du 7^m de ligne

PROGRAMME DES 17 ET 20 MAI 1906

The Last Stand,	Myddleton.
La Sirène, Overture,	Auber.
La Nuit, Valse,	Metra.
Rigoletto, Fantaisie,	Verdi.
Marche Indienne,	Sellenick.

Allez Fénelon, de 5 h. à 6 h.

NOS DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 14 mai 1906, 12 h. 52 s.

Les responsabilités de Courrières

M. Adolphe Carnot, président de la Commission des responsabilités de la catastrophe de Courrières, déclare que tous les ingénieurs ont fait largement leur devoir et méritent des félicitations.

Les maîtres chanteurs de Marseille

Le tribunal correctionnel de Marseille a rendu son jugement dans l'affaire des maîtres chanteurs : L'arrêté a été condamné à 3 ans de prison, 5 ans d'interdiction de séjour et les autres inculpés à des peines variant entre 1 an et 5 ans.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 15 mai 1906, 12 h. 45 s.

Les grèves

La grève de toutes les corporations continue. A Lorient, cependant le calme règne.

Encore le Vésuve

Une dépêche de Naples signale une nouvelle activité du Vésuve. Les populations redoutent une reprise de l'éruption.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Aujols

Le succès de Munin-Bourdin, candidat de l'Action Libérale, démontre qu'il existe encore dans nos campagnes un vaste champ de crédulité publique à exploiter pour les curés, qui ne sont pas près de disparaître même avec l'application rigoureuse de la loi de séparation.

Rassurez-vous, braves paysans de Limogne et de Lalbenque, il ne vous manquera pas de curés.

Il y a eu (cependant) (heureusement) quelques scrutins excellents, comme celui de la commune d'Aujols, canton de Lalbenque, qui donna 111 suffrages au candidat des républicains de gauche et 48 à celui de l'Action Libérale soit : 63 de majorité sur 159 votants. Honneur à cette vaillante commune qui a bravé les intimidations et les menaces des cléricaux et de leurs journaux. C'est le plus beau résultat de la circonscription.

Le clergé ne cessera de nuire que quand il n'en aura plus les moyens. Je demande ce qu'ont produit jusqu'ici tant de pardons réitérés ? Ils n'ont fait qu'augmenter leur audace en proportion de notre indulgence.

Paroles du Conventionnel Isnard, octobre 1791. Nous en avons une preuve éclatante en 1906. Les prêtres furent

tendus de prêter le serment civique, sous peine d'être privés de leurs pensions. S'il survenait des troubles religieux dans leurs paroisses, ils devaient être passibles d'une détention, s'il était établi qu'ils avaient prêché la désobéissance (septembre 1792).

Tout cela s'est produit en 1906. Et que leur dit-on ? Rien, et cependant nous deux pasteurs orient à la persécution ! Heureusement que le succès de M. Bourdin n'est qu'un accident dans l'ensemble de la consultation nationale.

La République triomphe par ses propres mérites. On ne combat pas impunément la vérité et le droit. — Vive la République !

Limogne

Noyé. — Vendredi dernier le jeune T., âgé de 14 ans, s'est noyé dans un puits d'un mètre d'eau environ de profondeur, toujours fermé par un couvercle en toile, situé dans un jardin un peu éloigné de la maison. On ne peut expliquer un pareil accident. On avait remarqué ce jour-là l'enfant plus triste que de coutume. On l'avait vu promener près de l'église, il est allé paraît-il deux fois au cimetière. Est-ce accident, est-ce suicide ? L'enquête peut-être l'établira.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Tribunal Correctionnel. — Audience du 12 mai :

Marc Puech, de Saint-Pérodoux poursuivi pour introduction frauduleuse d'alcool, est condamné par défaut à 22 fr. d'amende et confiscation de la marchandise saisie.

Le tribunal prononce ensuite deux condamnations par défaut à 30 francs d'amende pour contravention à la police des chemins de fer.

Orage. — Pendant le violent orage qui a éclaté sur notre région dans l'après-midi de vendredi, la foudre est tombée sur la maison de M. Ser, ancien greffier située à la Danse, banlieue de Figeac. Une partie de la toiture a été écrasée.

La grêle a fait beaucoup de ravages dans les communes de Corn, Boussac, Cambes et Camboulit.

Combattants de 1870-71. — Dimanche, à dix heures du matin, a eu lieu à l'hôtel de ville la réunion générale annuelle de la Société de secours mutuels des Combattants de 1870-71. Après le compte rendu de la situation financière, qui a été présenté par M. du Pouget, président, il a été procédé à la nomination de deux commissaires, en remplacement de MM. Beulaguet et de Colomb, décédés. MM. Cougoule et Despoux ont été élus.

Les Combattants se sont ensuite rendus sur la place de la Raison, où après le salut au drapeau, ils ont défilé tambours et clairons en tête jusqu'au restaurant Landes, aux Carmes, où avait lieu le banquet. Le nombre des convives était de cent vingt environ. Durant cette agape fraternelle, la plus franche gaieté n'a cessé de régner.

Après d'essert, M. du Pouget s'est levé, et après avoir adressé un hommage aux sociétaires morts dans le courant de l'année, a annoncé au milieu des applaudissements, que l'inauguration du monument aurait lieu en mai 1907 ; il a ensuite porté un toast aux sociétaires. Un membre de la presse a ensuite pris la parole et a remercié pour l'aimable invitation qui avait été adressée à la presse régionale. Ces deux discours ont obtenu des bravos enthousiastes. Les convives se sont ensuite rendus au café Verdier, et après un tour de ville, se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Lacapelle-Marival

Probité. — Le jour de la foire M^{lle} Caroline Bouchard a trouvé, devant la porte de M. Sol épicière, chez laquelle elle était employée, un porte-monnaie contenant une somme de 250 fr., qu'elle s'est empressée de remettre à sa légitime propriétaire dès qu'elle l'a connue.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

M. Louis-Jean Malvy, député de l'arrondissement de Gourdon, adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

Aux Républicains de l'Arrondissement de Gourdon,

Vous m'avez donné, par plus de 10,000 suffrages, le mandat de représenter à la Chambre l'arrondissement de Gourdon. Je tiens à vous adresser l'expression de ma profonde reconnaissance.

Vous êtes allés au combat sans arrière-pensée, sans défiance, avec le désir exclusif de faire triompher les idées de liberté politique et de justice sociale dont s'inspire le parti radical.

Je ne m'attribuerai pas le mérite d'une victoire que vos sentiments démocratiques faisaient certaine ; je ne puiserai dans le scrutin du 6 mai aucun sentiment de vanité personnelle ; je sais trop qu'en votant pour moi c'est pour la République seule que vous avez voté.

Il m'est cependant permis de proclamer avec fierté que le souvenir de nulle commission n'a terni notre succès et que si la majorité qui s'est affirmée sur

mon nom est une majorité de républicains exempte de tout alliage, je n'ai, pour ma part, recouru ni à des louches alliances, ni à des patronages suspects.

On ne peut se méprendre sur la portée du vote que vous avez émis : j'avais largement déployé devant vous mon programme de défense laïque et de revendications sociales.

D'un autre côté, les partis réactionnaires ne cachaient ni leurs espérances ni leur but, que soulignaient encore les attaques directes et violentes du clergé.

Dédaigneux des mensonges aussi bien que des menaces, les républicains ont su faire leur devoir.

Je les en remercie de tout cœur pour leur vaillance et pour leur énergie, et je les assure ici de mon inaltérable dévouement.

Il faut toutefois que je rende un hommage spécial au canton et à la ville de Gourdon qui, malgré les manœuvres déloyales de nos adversaires affolés, ont montré qu'ils étaient toujours les serviteurs passionnés de la Démocratie.

Je saurai leur prouver qu'en agissant ainsi ils servaient à la fois les intérêts de Gourdon et l'intérêt supérieur de la République elle-même.

Vive la République démocratique !

Louis-Jean MALVY.

Le ventre de Gourdon. — Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus, pendant le mois d'avril dernier, à l'abattoir public de Gourdon : Bœufs, 12 ; veaux, 34 ; moutons, 72 ; porcs, 3.

Chambre des Notaires. — Jeudi dernier a eu lieu à Gourdon l'assemblée générale annuelle des notaires de notre arrondissement.

Le bureau de la chambre a été constitué comme il suit, pour l'année judiciaire 1906-1907 :

Président, M. Morand, notaire à Gignac.

Syndic, M. Lasserre, notaire à Fraysinet.

Rapporteur, M. Bennet, notaire à Bataille.

Trésorier, M. Landes, notaire à Sarrazac.

Secrétaire, M. Broussouze, notaire à Gourdon.

Membres, MM. Tocaven, notaire à Montfaucon, Mezon, notaire à Vigan.

Souillac

Vol. — Un vol d'une somme de 40 fr. a été commis au préjudice du nommé Pradelle, cultivateur habitant place Roucoux.

Cette somme d'argent était cachée dans le lit de ce dernier. Le même Pradelle avait été victime il y a un mois environ, d'un autre vol d'une somme à peu égale à celle-ci.

La grêle. — Vendredi, vers quatre heures de l'après-midi, une bourrasque accompagnée de grêle s'est abattue sur notre contrée.

La vigne a beaucoup souffert, notamment dans la commune de Saint-Sozy.

Etat civil du mois d'avril. — Naissances : Albert Jules-Louis Manry, à Souillac ; Emile-Antoine Gaignebet, place de l'Eglise ; Jean-Gabriel Delpech, à Saint-Etienne.

Mariages : Julien Lajugie, cultivateur à Cuzance, canton de Martel (Lot), et Marie Vitrat, sans profession, à Saint-Etienne, commune de Souillac ; Pierre Soulaucroix, seigneur de long au Port, commune de Souillac, et Eliabeth Paquie, sans profession, au Port ; Achille Vaysières, négociant à Saint-Denis-près-Martel (Lot), et Marguerite Bonnet, sans profession, à Souillac.

Décès : Jean La-fargue, cultivateur, 68 ans, rue de la Halle ; Denis Valette, cultivateur, 80 ans, à Blazy ; Agnès-Maria Soulaucroix, 12 jours, à Prèsignac ; Pierre Vergne, cultivateur, 74 ans, rue de Malvarès ; Jean Thomas, sabotier, 21 ans, rue de Juillet ; Madeleine Miramont, épouse de Joseph Darnal, sans profession, 83 ans, rue de Malvarès ; Marie Peyredieu, veuve de Eugène Chassaing, sans profession, 72 ans, rue de Juillet ; Françoise Laurois, veuve de Louis Vaysières, sans profession, 76 ans, rue de la Halle ; Anne Arlet, épouse de Jean Vassal, sans profession, 64 ans, rue de Malvarès ; Pierre Montet, cultivateur, 42 ans, rue de la Halle ; Jeanne-Marie Garrigue, sans profession, 26 ans, place du Puits.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Echos Fumelois

Tous les Fumelois savent qu'il existe un Comité.

Tous ne savent pas qu'il a des prétentions à l'exigence.

Si la rumeur confuse qui s'en échappe était vraie, nous serions dans l'obligation de croire, nous électeurs, que tout le sentiment républicain qui vit dans la commune s'est réfugié dans son sein.

Grisée par nous ne savons quoi, cette association d'idées républicaines ou autres s'imagine être à l'apogée de la gloire et avoir les titres nécessaires pour mériter la reconnaissance de tous les républicains qui n'en font pas partie.

Si les prétentions de cet étrange Comité n'allaient pas plus loin, nous le laisserions en paix et nous ne le laisserions s'égarer sur une importance qu'il croit posséder.

Nous n'aurions absolument rien à dire.

Mais du moment qu'il a des visées plus hautes, il nous sera permis de protester toutes les fois qu'il prétendra monopoliser le principe républicain à son profit.

Nous sommes surpris que certaines personnalités dont les opinions diverses n'ont jamais permis de les classer définitivement, puissent affirmer posséder seules l'idéal républicain, par le seul fait qu'elles seront entrées au Comité recevoir un baptême qui leur manquait :

Le baptême républicain ? De telles prétentions ne font que confirmer ce que l'on nous a dit.

Une intention que nous ne pouvons pas qualifier de républicaine hanterait l'esprit du Comité.

Privée de tout sentiment généreux, cette intention serait de faire du Comité une agence de renseignements politiques, une officine louches où toutes les demandes de républicains adressées au député ou au sénateur, reviendraient pour être passées au crible de l'élite républicaine ; pour être contrôlées, discutées et jugées par les esprits impartiaux, qui composent ce comité qui nous a tout l'air de vouloir s'ériger en maître.

Si contrairement à nos espérances le Comité atteignait ce but, les 690 électeurs qui ont voté pour la République seraient à la merci d'une poignée d'intrigants dont le républicanisme ne possède aucun titre pour avoir de tels droits.

L'idéal républicain enferme en lui-même de trop nobles et de trop belles pensées pour que nous osions croire que des hommes qui se prétendent républicains puissent avoir des intentions pareilles.

Il y a des procédés que nous sommes prêts à combattre :

Un démenti sincère nous serait agréable, nous l'enregistrerions avec bonheur ; mais nous serons les adversaires résolus de tous ceux qui tenteraient de nous apporter des arguments pour justifier des moyens que franchement nous ne pouvons pas citer comme républicains.

PIERRE-JEAN

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

EST LE REMÈDE UNIVERSEL CONTRE LES MAUX DE L'ESTOMAC ET DU FOIE.

En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

Chronique agricole

LES COMMANDEMENTS DU PARFAIT LAITIÈRE

Nous donnons ci-après les commandements du parfait laitier danois, qui sont affichés dans toutes les laiteries de ce pays ; la forme concise donnée à ces prescriptions permettra à toutes nos lectrices fermières de s'en rappeler facilement si elles veulent bien, comme les fermiers danois, les afficher dans leur local de laiterie.

Voici les principes :

TRAYEUR NOTEZ BIEN CECI :

1. La vache est une machine vivante.
a) Traitez-la avec douceur, imposez-lui moins de travail et elle donnera plus de lait.
b) Un bon travail améliore la machine vivante.
c) Traitez à fond. Cela développe les pis et accroît ainsi la quantité de lait et.
d) vous recueillerez un lait plus riche.
e) Souvenez-vous que le lait trait le dernier est celui qui a le plus de valeur.

3. Traitez proprement.

- a) Portez des vêtements propres et bien fermés.
b) Ayez des seaux aussi propres que possible.
c) Nettoyez bien le pis en le frottant avec une pièce de toile.
d) Lavez-vous convenablement les mains avant de traire.
e) Ressuyez bien le pis avant de commencer à traire.

4. Bien conduire le travail.

- a) Traitez avec les mains sèches.
b) Saisissez les tétines à pleines mains.
c) Donnez une légère pression sur le pis.
d) Traitez aussi rapidement que vous pouvez et ne cessez jamais le travail avant que le lait ne soit complètement trait.
e) Ne tirez pas les tétines au-delà de leur longueur naturelle.
f) Souvenez-vous de la valeur des dernières gouttes de lait.
5. Etat de santé du pis.
a) S'il y a des gerçures ou des indurations sur le pis ou les tétines, un arrêt dans le canal lactifère, ou si le lait n'a pas la coloration naturelle, ne mélangez pas ce lait avec les autres.

6 Moments de la traite.

- a) Commencez toujours la traite à l'heure fixée.
b) Traitez les mêmes vaches dans le même ordre.
7. Considérez cet excellent travail comme un des plus honorables.

FERMIERS, NOTEZ BIEN CECI :

1. Nettoyez les vaches.
2. Ménagez l'introduction d'air pur dans les étables.
3. Laissez entrer librement la lumière.

Bibliographie

S'y connaître en art, apprendre à goûter, à juger, à comparer, cela est très difficile... Les *Annales Politiques et Littéraires* commencent aujourd'hui, une série d'articles qui rendront, sous une forme agréable, de grands services. Le célèbre peintre J.-F. Raffaëlli guide les lecteurs de cette revue à travers les peintures de toutes les époques et de toutes les écoles ; ses *Promenades d'un Artiste au Musée du Louvre*, causeries familières et savantes, obtiendront un vif succès... A lire dans le même numéro du 13 mai des scènes de mœurs électoraux d'André Theuriot, Emmanuel Arène, Alfred Capus ; des articles de Paul Bourget, M^{me} Rostand, J.-H. Rosny, Jules Claretie, cousine Yvonne Sarcey ; musique, gravures etc...

En vente partout : le numéro 25 centimes (abonnement 10 francs par an).

Bien amusants, les souvenirs électoraux que publie, cette semaine, Emmanuel Arène dans les *Annales Politiques et Littéraires*. Le spirituel chroniqueur constate que l'on s'est beaucoup injurié, depuis quinze jours, en France, et il ajoute :

Une bonne petite injure, — surtout si elle arrive au moment opportun, — vous fait souvent plus de bien qu'un compliment. Une histoire typique, dans cet ordre d'idées, est celle qu'aimait à raconter le bon et charmant Tony Revillon, et qui lui était advenue lors de sa mémorable élection contre Gambetta, sur les hauteurs de Belleville. Tony donnait, un soir, une réunion publique, au fin fond de Charonne, dans un bal de barrière très mal famé. Il faut aller partout quand on est candidat ! Il y avait là un public spécial où dominaient les casquettes de soie et les cravates rouges. L'excellent Revillon s'exprimait, depuis une heure, à vider le programme radical et socialiste : révision de la Constitution, séparation de l'Eglise et de l'Etat, suppression du budget des cultes... En vain promettait-il tout cela, et la lune perdait dans le marché ; la salle était houleuse et le public hostile. Il y avait de l'orage dans l'air ; les interruptions, les apostrophes, pleuvaient de toutes parts. Soudain, dans le tumulte, une voix plus forte s'éleva :

— C'est pas tout ça... Le citoyen Revillon est indigne de nous représenter !... — Et pourquoi donc ?... demandèrent quelques assistants.

Alors, la voix, terrible comme celle du Jugement dernier :

— Parce qu'il vit des femmes !... Tony, sous l'injure, avait fait un bond pour s'élancer ; mais, déjà, une rumeur flatteuse s'était élevée dans la salle. Des interjections sympathiques se croisaient :

— Ah ! vraiment ?... demandaient les uns avec intérêt.

Et d'autres, bienveillamment, dodolaient de la tête, avec des « Hé ! hé !... Tiens, tiens ! » tout remplis d'indulgence. Le courant s'était formé, la salle était conquise, et le bon Tony, à partir de ce moment-là, eut cause gagnée. Quand il me rappelait, avec son habituelle bonhomie, ce souvenir de ses campagnes, l'aimable homme ne manquait jamais d'ajouter :

— A l'élection suivante, je l'ai bien regretté, mon interrupteur ! Mais les passions s'étaient apaisées, on était plus calme, on ne m'injurait plus... Aussi, tu vois, j'ai été battu !

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 13 mai 1906.

Baronne de Suttner : Bas les armes (suite). — Paul et Victor Marguerite : Le jardin du Roi. — Henryk Sienkiewicz : Quo Vadis (suite). — Paul Feral : le Bossu (suite). — Variétés : la mode, le théâtre, les sciences, les sports, arts mondains, actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 263. — 1906.

Paris : Les élections. — La foule attend les résultats des scrutins. — Troupes prêtes à réprimer les désordres. — San-Francisco : Valencia Hôtel où meurent quarante personnes. — Fissures produites par le tremblement de terre. L'Hotel de ville. — Campement en pleine rue des survivants.

Sidi-Bel-Abbès : Décoration du drapeau de la Légion.

Promenade en palanquin. — Dessin de Benjamin Rabier.

La sculpture aux Salons de 1906. Les jeux olympiques : Les vainqueurs des assauts d'épée et de sabre.

L'Exposition de Marseille. — Les grèves de Toulon.

Actualités théâtrales : Le Clown, La Chaste Suzanne, Gonzague. Chronique de la Mode. Théâtre. — Sport : Victoires de Seigneur et de Kramer. — Rébus, concours. Roman : Le Chinois de Mademoiselle Bambou, par Charles Pettit.

Le numéro 50 centimes

Ayez soin de vos reins, ils auront soin de vous.

Les reins (vulgairement rognons) sont les organes les plus importants du corps, ils sont les filtres du sang, le sang les traverse toutes les trois minutes, jour et nuit, chargé de toutes les sérosités et impropres prises aux aliments et à la boisson, il en ressort après que les tubes urinaires en ont retiré tous ces poisons pour ne le rendre que complètement pur dans la circulation où il apporte la force et la vie à tous les organes. Mais si les reins sont malades, ils ne peuvent pas accomplir convenablement ce travail et il s'ensuit que ces poisons au lieu de passer avec les urines, sont laissés en partie dans le sang et portés ainsi dans tout l'organisme. Ceci est la cause de la plupart des maladies, car tous les organes du corps s'en ressentent et en souffriront si le sang impur, qui a été traité à petit et graduellement empoisonné dans le trajet circulatoire, séjourne dans nos veines. Avant que la santé vous revienne, il faut que ces poisons soient chassés et vos reins sont les seuls organes qui peuvent le faire.

Les Pilules Foster pour les Reins guérissent le mal parce qu'elles sont véritablement un remède pour les reins, elles tonifient et cicatrisent les membranes délicates des reins, apaisent l'irritation causée par l'acide urique et l'aventé fond les reins et les organes qui les aident dans leur fonction. Les Pilules Foster pour les Reins guérissent donc la cause du mal en même temps que les effets.

Vos reins sont certainement atteints si vous vous plaignez de maux tels que par exemple, douleurs dans le dos et dans les côtés, troubles urinaires, gravelle, dépôts blancs ou rougeâtres, vertiges, rhumatismes, raideurs dans les muscles et les jointures, insomnie, nervosité, irritabilité excessive. La femme ou l'homme atteint des reins a simplement en le sang empoisonné tout doucement et toute négligence de ce mal ne pardonne pas, les Pilules Foster pour les Reins sont le remède infailible pour toutes les maladies des reins ou qui en proviennent, mais il vous faut employer les véritables, les seules qui par leur formule et leur composition exactement dosée ont fourni des preuves de guérison ; tout argent dépensé pour des imitations ou des substitutions est perdu.

On peut se procurer les « Pilules Foster pour les Reins » dans toutes les pharmacies ou Pharmacie P. ORLIAC, à Cahors, à raison de trois francs cinquante la boîte ou de dix-neuf francs les six boîtes ou franco par la poste en adressant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris.

J. C. 9

Bulletin Financier

Les bonnes dispositions qui s'étaient manifestées la semaine dernière sur notre Bourse se sont maintenues aujourd'hui.

On pense généralement que la liquidation de quinzaine s'effectuera dans de bonnes conditions et que l'argent y sera moins cher qu'aux précédentes.

Notre 3 0/0 très ferme se négocie à 99,27.

Le groupe des Etablissements de Crédit conserve ses bonnes tendances.

La Banque de Paris se traite à 1595 ; le Comptoir National d'Escompte à 649 ; le Crédit Foncier à 705 ; le Crédit Lyonnais à 1169 ; la Banque de l'Union Parisienne à 862 et la Société Générale à 647.

Parmi les rentes étrangères, l'Extérieure s'inscrit à 96,90 ; l'Italien à 105,85 ; le Portugais à 71,15 et le Turc à 95,25.

Les Fonds russes sont calmes ; le 3 0/0 nouveau à 93,90 ; le 3 0/0 1891 à 69,50 ; le 1896 à 68,40 et le Consolidé à 82,55.

L'action Bec Auer est recherchée à 783 francs.

Sur le marché en Banque, les actions privilégiées de la Sté Belgo-Argentine des Tramways de Buenos-Ayres sont demandées à 114 fr. En dehors des contrats qu'elle a passés pour s'assurer la fourniture de l'énergie électrique dont elle aura besoin et de importantes commandes de matériel qu'elle a faites aux usines les plus réputées de Belgique, la Société a également traité par contrats avec de puissantes maisons la construction de la voie et son équipement électrique. Tout porte à croire que les travaux seront achevés avant l'époque primitivement fixée.

Le marché Sud-africain a été l'objet d'une reprise sensible. La Bourse semble s'être rendu compte que les craintes suscitées par la proclamation relative au rapatriement des Chinois étaient pour le moins exagérées.

La Randmines s'av

CENTRAL-GARAGE
69, BOULEVARD GAMBETTA
R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto, 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., dais, glaces, Rem. à neuf.
Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP, 2 cyl. Magnéto, Tonn. 4 pl., dais et glaces.
Voiture MORS, 8 HP, 2 cyl. Magnéto, Tonn. 4 pl., dais et glaces.
Voiture UNIC (G. Richard et C^o), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale.
Voiture PANHARD-LEVAISSIER, 15 HP, carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér.
Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.
Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant elect. d'accumulateurs de toute capacité
Stock du pneu L'ELECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

Chemin de fer d'Orléans

Fête de l'Ascension (24 Mai 1906)

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Ascension les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux

prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Mardi 22 au Lundi 28 Mai inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Mardi 29 Mai.
Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 29 Mai.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de **Savenay**, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de **Savenay**, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus

de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du **Croisic** et de **Guérande à Châteaulin** et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

AVIS

Afin de permettre aux Touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des plages de Bretagne, et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre du Samedi, veille de la fête des Rameaux au 31 octobre inclus, au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (Lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes, pour les côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Grandville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchement vers la mer).

Ces abonnements comportent en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des côtes Sud et Nord de Bretagne; ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation d'un ou deux mois, moyennant supplément de 25 0/0 du prix initial.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2^e classe et de 130 fr. en 1^{re} classe lorsque la distance pour les parcours (aller et retour) n'exécède pas 1.000 kilomètres, en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1.000 kilomètres, le prix est augmenté de 0 fr. 045 et 0 fr. 065 (en 2^e et 1^{re} classes) par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de **BAKER**
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

OCCASION
A VENDRE
Pour cause d'augmentation de force motrice
Très bonne machine locomobile
Marque **BRELOUX** et C^e
Complètement remise à neuf et n'ayant pas servi depuis.
FORCE : nominale, 3 chevaux ; effective, 5 chevaux.
Toutes garanties seront données.
S'adresser à l'Imprimerie de la Nièvre, avenue de la Gare, 24, à Nevers.

BOURBON DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 39

UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

Toute la ville remarqua ces changements, qui firent de Jean-Jacques un tout autre homme.

— Savez-vous la nouvelle ? se disait-on dans Issoudun.

— Eh bien ! quoi ?

— Jean-Jacques a tout hérité de son père, même la Rabouilleuse...

— Est-ce que vous ne croyez pas feu le docteur assez malin pour avoir laissé une gouvernante à son fils ?

— C'est un trésor pour Rouget, c'est vrai, fut le cri général.

— C'est une finaud ! elle est bien belle, elle se fera épouser.

— Cette fille a-t-elle eu de la chance !

— C'est une chance qui n'arrive qu'aux belles filles.

— Ah bah ! vous croyez cela, mais j'ai eu mon oncle Borniche-Hereau. Eh bien ! vous avez entendu parler de mademoiselle Ganivet, elle était laide comme les sept péchés capitaux, elle n'en a pas moins eu de lui mille écus de rente...

— Bah ! c'était en 1778 !

— C'est égal, Rouget a tort, son père

lui laisse quarante bonne milles livres de rente, il aurait pu se marier avec mademoiselle Héreau...

— Le docteur a essayé, elle n'en a pas voulu, Rouget est trop bête...

— Trop bête ! les femmes sont bien heureuses avec les gens de cet acabit.

— Votre femme est-elle heureuse ?

— Tel fut le sens des propos qui coururent dans Issoudun. Si l'on commença, selon les us et coutumes de la province, par rire de ce quasi mariage, on finit par louer Flore de s'être dévouée à ce pauvre garçon.

Voilà comment Flore Brazier parvint au gouvernement de la maison Rouget, de père en fils, selon l'expression du fils Goddet. Maintenant il n'est pas inutile d'exquiser l'histoire de ce gouvernement pour l'instruction des célibataires.

La vieille Fanchette fut la seule dans Issoudun à trouver mauvais que Flore Brazier devint la reine chez Jean-Jacques Rouget, elle protesta contre l'immoralité de cette combinaison et prit le parti de la morale outragée ; il est vrai qu'elle se trouvait humiliée, à son âge, d'avoir pour maîtresse une Rabouilleuse, une petite fille venue pieds nus dans la maison. Fanchette possédait trois cents francs de rente dans les fonds, car le docteur lui avait fait ainsi placer ses économies, feu monsieur venait de lui léguer cent écus de rente viagère, elle pouvait donc vivre à son aise, et quitta

la maison neuf mois après l'enterrement de son vieux maître, le 15 avril 1806. Cette date n'indique-t-elle pas aux gens perspicaces l'époque à laquelle Flore cessa d'être une honnête fille.

La Rabouilleuse, assez fine pour prévoir la défection de Fanchette, car il n'y a rien comme l'exercice du pouvoir pour vous apprendre la politique, avait résolu de se passer de sa servante. Depuis six mois elle étudiait, sans en avoir l'air, les procédés culinaires qui faisaient de Fanchette un cordon bleu digne de servir un médecin.

En fait de gourmandise, on peut mettre les médecins au même rang que les évêques. Le docteur avait perfectionné Fanchette. En province, le défaut d'occupation et la monotonie de la vie attirèrent l'activité de l'esprit sur la cuisine. On ne dîne pas aussi luxueusement en province qu'à Paris, mais on y dîne mieux ; les plats y sont médités, étudiés.

Au fond des provinces, il existe des Carêmes en jupons, génies ignorés, qui savent rendre un simple plat de haricots digne du hochement de tête par lequel Rossini accueille une chose parfaitement réussie.

En prenant ses degrés à Paris, le docteur y avait suivi les cours de chimie de Rouelle, il lui en était resté des notions qui tournèrent au profit de la chimie culinaire. Il est célèbre à Issoudun par plusieurs améliorations peu connues en de-

hors du Berry.

Il a découvert que l'omelette était beaucoup plus délicate quand on ne battait pas le blanc et le jaune des œufs ensemble avec la brutalité que les cuisinières mettent à cette opération. On devait selon lui, faire arriver le blanc à l'état de mousse, y introduire par degrés le jaune, et ne pas se servir d'une poêle mais d'un *cagnard* en porcelaine ou de faïence. Le *cagnard* est une espèce de plat épais qui a quatre pieds, afin que, mis sur le fourneau, l'air en circulant, empêche le feu de le faire éclater. En Touraine, le *cagnard* s'appelle *cauquemarre*. Rabalais, je crois, parle de ce *cauquemarre* à cuire les coquecigrues, ce qui démontre la haute antiquité de cet ustensile.

Le docteur avait aussi trouvé le moyen d'empêcher l'acreté des *roux* ; mais ce secret, que par malheur il restreignit à sa cuisine, a été perdu. Flore née fri-turière et rotisseuse, les deux qualités qui ne peuvent s'acquiescer ni par l'observation ni par le travail, surpassa Fanchette en peu de temps. En devenant cordon bleu elle pensait au bonheur de Jean-Jacques ; mais elle était aussi, disons-le passablement gourmande. Hors d'état, comme les personnes sans instructions, de s'occuper par la cervelle, elle déploya son activité dans le ménage. Elle frotta les meubles, leur rendit leur lustre, et tint tout au logis dans une propreté digne de la Hollande.

Elle dirigea ces avalanches de linge sale et ces déluges qu'on appelle les lessives, et qui, selon l'usage des provinces ne se fait que trois fois par an. Elle observa le linge d'un oeil de ménagère, et le raccommoda. Puis, jalouse de s'initier par degrés aux secrets de la fortune, elle s'assimila le peu de sciences des affaires que savait Rouget, et l'augmenta par des entretiens avec le notaire du feu docteur, monsieur Heron. Aussi donna-t-elle d'excellents conseils à son petit Jean-Jacques.

Sûre d'être toujours la maîtresse, elle eut pour les intérêts de ce garçon autant de tendresse et d'avidité que s'il s'agissait d'elle-même. Elle n'avait pas à craindre les exigences de son oncle. Deux mois avant la mort du docteur, Brazier était mort d'une chute en sortant du cabaret où, depuis sa fortune, il passait sa vie. Flore avait également perdu son père.

Elle servit donc son maître avec toute l'affection que devait avoir une orpheline heureuse de se faire une famille et de trouver un intérêt dans la vie. Cette époque fut le paradis pour le pauvre Jean-Jacques, qui prit les douces habitudes d'une vie animale embellie par une espèce de régularité monastique. Il dormait la grasse matinée. Flore, qui, dès le matin, allait à la provision ou faisait le ménage, éveillait son maître de façon qu'il trouvât le déjeuner

prêt quand il avait fini sa toilette.

Après le déjeuner, sur les onze heures, Jean-Jacques se promenait, causait avec ceux qui le rencontraient, et revenait à trois heures pour lire les journaux, celui du département et un journal de Paris qu'il recevait trois jours après leur publication, gras des trente mains par lesquelles ils avaient passé, salis par les nez à tabac qui s'y étaient obliés, brunis par toutes les tables sur lesquelles ils avaient traîné. Le célibataire atteignait ainsi l'heure de son dîner, et il y employait le plus de temps possible.

Flore lui racontait les histoires de la ville, les caquetages qui couraient et qu'elle avait recoltés. Vers huit heures les lumières s'éteignaient. Aller au lit de bonne heure est une économie de chandelle et de feu très pratique en province, mais qui contribue à l'hébétément des gens par les abus du lit. Trop de sommeil alourdit et encrasse l'intelligence.

Telle fut la vie de ces deux êtres pendant neuf ans, vie à la fois pleine et vide, où les grands événements furent quelques voyages à Bourges, à Vierzon, à Châteauroux, ou plus loin quand ni les notaires de ces villes ni monsieur Heron n'avaient de placements hypothécaires. Rouget prêtait son argent à cinq pour cent par première hypothèque avec subrogation dans les droits de la femme quand le prêteur était marié.

(A suivre.)

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neuchâtel de l'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉ de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves : de l'École Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE, du Lycée Fénelon et du Lycée Rollière de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès.

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS